



Rapport Sommaire

Concernant le présent accident ou incident grave, une enquête sommaire a été conduite selon les articles 45 et 46 de l'ordonnance sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports (OEIT). L'objectif du présent rapport est de tirer des leçons de l'incident.

Aéronef	PA-18 "150"	HB-OYB	
Exploitant	Aéro Club du Val-de-Travers, ACVT Case postale 15, CH-2112 Môtiers NE		
Propriétaire	Aéro Club du Val-de-Travers, ACVT Case postale 15, CH-2112 Môtiers NE		
Pilote	Citoyen suisse, année de naissance 1992		
Licence	Licence de pilote privé d'avions PPL(A)		
Heures de vol	Total 256:58 h	au cours des derniers 90 jours	13:05 h
	sur le type en cause 17:19 h	au cours des derniers 90 jours	1:22 h
Lieu	Aérodrome Yverdon-Les-Bains (LSGY)		
Coordonnées	---	Altitude	---
Date et heure	7 juin 2015, 12 h 15 (LT = UTC + 2h) Toutes les heures sont indiquées en heure locale		
Type d'utilisation	Privé		
Règles de vol	VFR		
Phase du vol	Atterrissage		
Nature de l'accident	Perte de contrôle		
Dommages aux personnes	Equipage	Passagers	Autres
Grièvement blessé	0	0	0
Indemne/légèrement blessé	1	1	0
Dommages à l'aéronef	Train d'atterrissage, aile droite et hélice		
Autres dommages	Aucun		

Déroulement

Lors de l'atterrissage sur la piste en dur 05, l'avion est déstabilisé sur son côté droit par une légère rafale venant de la gauche alors que les trois roues sont au sol. Le pilote tente de reprendre le contrôle de l'avion avec les gaz. La roue droite rebondit quelques fois sur le sol, le train droit cède puis le bout de l'aile droite ainsi que l'hélice touchent le sol.

L'avion s'arrête en bordure gauche de la piste, à 200 m du seuil.

Payerne, 10 septembre 2015

Service suisse d'enquête de sécurité